

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 819

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi

ARTICLE 7

À l’alinéa 22, substituer au mot :

« fixés »,

le mot :

« définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.